

	Ville de Vitré Service Direction Générale	CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 15.01.2015</i>	
Date : 19.01.2015	Nombre de pages : 8	Fichier : CR CM15.01.2015	
Rédigé par : Jocelyne CAYE		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille quinze, le 15 janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 8 janvier deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, Monsieur LEBRY, Mme DUCHESNE, M MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, M. BESNARD, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LEOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme MARTIN, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, Mme TROPÉE, M. LEONARDI, M. UTARD, Mme BAUDOUIN, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Etaient absentes excusées :</p> <p>Mme DE MONNERON Jeannette ayant donné pouvoir à M. Fabrice HEULOT. Mme GUERMONT Viviane ayant donné pouvoir à Mme Anne CHARLOT</p> <p>M. LEONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</p>			
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET	AVIS / SUITE A DONNER
1.1- Marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage.	<p><i>Marché passé avec la Société PROJEX INGENIERIE, de Villeneuve d'Ascq (59) pour un montant de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Installations Ville : 15 664,00€ HT / tranche conditionnelle 1 : 1 120,00€ HT</i> - <i>Installations C.C.A.S : 1 246,00€HT / tranche conditionnelle 1 : 260,00€ HT</i> - <i>Installations Centre Social : 890.00€ HT / tranche conditionnelle 1 : 260.00€ HT</i> <p><i>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</i></p>

1.1- Marchés publics – réfection des couvertures sur appentis au point-Formalités – Avenant 1	<i>Avenant n°1 au marché n° 2014/059 passé avec la Société HERIAU. Le marché passe de 27 403.31€ HT à 27 139.32€HT. Délai d'exécution prolongé jusqu'au 31 janvier 2015.</i>
3.3 – Domaine et Patrimoine - Locations – Résiliation de la location de l'atelier des Landes à l'Association « Chantier des 7 cantons ».	<i>Fin de la convention du 22 janvier 2008 à compter du 31 décembre 2014</i>
3.3 – Domaine et Patrimoine - Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Route des Eaux (Parc d'activités de Plagué – La Haie Robert – Période du 1.11.2014 au 30.10.2015.	<i>Autorisation d'exploitation pour M. ROSSIGNOL Jean-Claude, demeurant la Bourgalerie en Vitré d'une superficie totale de 1ha 42a 15ca soit la somme totale de 227.44€.</i>
3.3 – Domaine et Patrimoine - Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Route de la Guerche – Période du 1.11.2014 au 30.10.2015.	<i>Autorisation d'exploitation pour M. ROSSIGNOL Jean-Claude, demeurant la Bourgalerie en Vitré d'une superficie totale de 8ha 65a 00ca soit la somme totale de 1 384€.</i>
5.8 - Décision d'ester en justice - appel interjeté contre le jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 24.11.2014 contre l'arrêté du 5.04.2012 par lequel Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine a délivré un permis de construire à la Société RTE	<i>Défense des intérêts de la commune dans l'instance mentionnée en interjetant l'appel du jugement. La défense des intérêts de la commune est confiée au Cabinet J.P. MARTIN - 8 Bd de la Tour d'Auvergne à Rennes</i>

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent	<p><i>M. Morin remarque que la discussion portant sur la date du Conseil Municipal de janvier n'a pas été reportée et s'interroge sur la question d'urbanisme qui a emporté la nécessité du choix de la date du 15/01 –</i></p> <p><i>M. Lebry répond qu'il s'agit de la question 11 – acquisition de terrain – qui nécessitait une délibération urgente.</i></p> <p><i>A. Charlot précise que le règlement prévoit 1 réunion de conseil le 3^{ème} jeudi de chaque mois.</i></p> <p><i>P. Morin souhaite que l'on respecte le calendrier initial.</i></p>
--	--	--

1	7.1	Finances publiques – décisions budgétaires – budget 2015 – débat d'orientations budgétaires	<p><i>Présentation des orientations budgétaires 2015 et débat.</i></p> <p><i>P Méhaignerie introduit le débat et présente les chiffres de la ville de VITRE.</i></p> <p><i>En conclusion P Méhaignerie expose les choix qui se présentent et explique que peu de communes choisiront l'augmentation des taux d'imposition, par contre beaucoup se tournent vers une limitation de la masse salariale en ne remplaçant pas les départs en retraite, et/ou vers une baisse des subventions versées aux associations notamment. Quel choix pour Vitré ?</i></p> <p><i>Le Maire rappelle le projet de mandat : « Vitré, ville entreprenante et responsable ». Il faut maintenir un bon niveau d'investissement (pour aider l'emploi et maintenir un équilibre entre l'offre et la demande). Il souhaite conserver une stabilité des taux par des économies de fonctionnement, une maîtrise de la masse salariales et des dépenses autres. L'effectif des salariés doit être globalement maintenu ainsi que le soutien aux associations. Quelle marge pour 2016-2017 ? la ville a des</i></p>
---	-----	---	--

ratios inférieurs à l'ensemble des communes de la strate, il faut maintenir un dynamisme et un investissement important et pour cela utiliser les marges : se rapprocher des ratios moyens (augmentation de l'encours de la dette et diminution de la capacité d'autofinancement).

H Utard signale qu'augmenter les dotations pour Vitré (notamment celles en provenance de la Région) signifie une diminution des aides apportées aux autres collectivités. Il lui semble plus normal de mobiliser d'abord les ressources fiscales.

P Méhaignerie est d'accord sur le principe mais à condition de rester dans des « limites normales ».

P Méhaignerie rappelle au conseil que le tourisme va redevenir une compétence communautaire obligatoire. Par ailleurs la communauté a décidé d'investir dans le logement : aides à l'achat et à la réhabilitation des logements en centre bourgs.

A Charlot intervient sur le projet de multi accueil : il faut être sensible au service rendu aux familles : il y a des besoins sur la ville.

P Méhaignerie rappelle que la question a été posée du maintien ou non de ce projet notamment à cause des charges de fonctionnement induites.

CA Chehabeddine rappelle qu'il existe un réel besoin sur Vitré, que la CAF a donné un avis favorable pour une subvention à hauteur de 220 000 €, Qu'il existe un réel problème de garde d'enfants : 200 assistantes maternelles vont partir en retraite d'ici 2 ans. Il est indispensable que les travaux de construction de cet équipement démarrent dès la fin de l'année.

P. Méhaignerie signale qu'il existe 3 autres systèmes de garde collectifs : la crèche SVA, l'équipement d'Etelles et la Malabizou que la Ville et la communauté financent la garde aux horaires atypiques.

J. Coignard le rétro planning de la construction de cet équipement paraît difficile et ce sera de la faute de la municipalité car elle ne l'aura pas considéré comme une priorité.

P. Méhaignerie des choses se sont réalisées pendant la période de réflexion notamment la garde aux horaires atypiques, la crèche communautaire Babilou.

C. Tropée demande si on a bien étudié les besoins, a-t-on envisagé une crèche parentale.

C.A. Chehabeddine répond qu'Astéroïde est une ancienne crèche parentale.

P. Méhaignerie pense que les maisons d'assistantes maternelles pourraient être une solution d'avenir, on pourrait envisager 2/3 maisons de ce type.

C.A. Chehabeddine répond qu'il y a place pour tout sur Vitré.

A. Charlot rappelle que pour le fonctionnement il faudra apprendre à faire mieux avec moins, pour elle il faut aussi faire autrement et trouver d'autres leviers. Les services ont

fait de nombreuses propositions mais le niveau du service proposé est à réfléchir. Elle préconise une gestion prudente et maîtrisée, chaque départ doit être une matière à réflexion, elle rappelle que concernant les non créations d'emplois ce n'est pas une nouveauté cela existe depuis 2 ans déjà.

M.C. Duchesne cite le cas de la médiathèque où il y a eu diminution de l'effectif mais mise en place du RFID qui permet au personnel de gagner du temps.

B. Maisonneuve parle du sport, il y a une nécessité de hiérarchiser les projets. Le patrimoine est conséquent, au cours du dernier mandat il y a eu un programme important de rénovation des salles communales. En 2015, il y a une demande provenant de l'Aurore : nécessité de réhabiliter un équipement privé mais qui est utilisé par les scolaires : projet d'installation d'une tribune et d'un espace partenaires. Habituellement, le financement se fait 50% par l'association, et 50% par la ville.

P. Méhaignerie rappelle que cette politique de partage des frais concerne 3 associations : l'Aurore, le Tennis et l'Etrier. Concernant l'Aurore il est étudié actuellement la prise en charge d'une participation sous forme d'une subvention annuelle couvrant 50% de l'annuité d'emprunt.

P. Morin souhaite une présentation du dossier, des réponses sont à donner rapidement. Il signale que par le passé, la subvention ville a présenté un facteur inflationniste : les coûts ont doublés. Il indique un problème de présentation du budget prévisionnel : il faut détailler : les vestiaires représentent un coût de 1.1 million d'euros et la tribune 240 000 €. Il s'interroge sur l'opportunité de financer alors que pour ces sommes la ville pourrait réaliser un équipement 100% communal (?)

B. Maisonneuve propose un Conseil informel pour discuter de ce projet.

P. Morin le revendique.

J.P0 Lebray demande à chaque élu d'être discipliné, Les gros investissements ne pourront pas se faire avant 3 ans (du fait des engagements actuels). Il regrette que l'accessibilité du Château n'aboutisse pas et souhaite qu'il soit conservé dans les priorités ainsi que les écoles du Château et Jean Guéhenno, après on pourra envisager d'autres projets.

H Utard : dans les priorités exprimées : emploi, centre-ville, qualité de service, école, il manque 2 priorités : vie sociale et transition énergétique. Pour ce qui est de l'éducation il marque son étonnement sur l'abandon du déménagement éventuel de l'école du Château au regard des éléments sur la dynamique des effectifs scolaires. L'école Jean Guéhenno n'apparaît comme une priorité bien qu'il semble plus pertinent d'aller sur J Guéhenno plutôt que sur une école (Château) dont on ne connaît pas l'avenir.

La vie associative : il rappelle l'importance de la fête des couleurs au regard des événements. Il faudra revoir les orientations sous 1 à 2 ans, il y a un besoin de cohésion et il sera nécessaire de renforcer l'accompagnement de la vie associative. Il souhaite que l'on modifie la vision de l'action municipale pour la rendre plus transversale par exemple avec la mise en place d'un chantier associatif avec un projet associatif et une fête estivale autour de la

restauration du patrimoine, l'enjeu étant la réappropriation du patrimoine par les vitréens et le rayonnement culturel de la ville.

A. Charlot : la fête de toutes les couleurs est très importante mais il y a une idée d'évolution à savoir : 1 grande fête populaire tous les 2 ans et 1 an sur 2 une fête entre les bénévoles avec des conférences et des travaux de groupes.

P. Méhaignerie d'accord pour la vie associative et le chantier : un chantier international commence en 2015 par la restauration du clos paroissial de Montautour. Sur l'école du Château pas de possibilité de déménagement avant 5 à 6 ans. Les habitants sont attachés à cet équipement de cœur de ville. L'école apporte vie et activité et nous souhaitons conserver le maximum d'équipement en cœur de ville.

D. Mathieu : des travaux ont déjà été faits à J Guéhenno et se poursuivent. Une priorité a été donnée à l'école du Château qui a bénéficié de peu de travaux ces dernières années.

P. Méhaignerie concernant la transition énergétique rappelle la mise en place PEM et la réhabilitation des logements : le programme de soutien à la réhabilitation est lourd. Outre le PEM des projets sont en cours avec Partage entraide Vitréais, avec le SMICTOM, par contre 2 dossiers ne sont pas encore abordés : la transition numérique et le problème du vieillissement.

P. Morin : la transition énergétique n'est pas l'enjeu principal du PEM mais les déplacements. Il faut aussi continuer les actions sur la limitation de l'amplitude de l'éclairage public. Il faudrait aussi travailler sur l'énergie solaire (pour la production d'eau chaude). Par rapport aux associations il manque à Vitré une aide matérielle : camions, barnums, mini bus, sono. Il faudrait embaucher des gens pour réduire les coûts de fonctionnement par exemple une équipe de maçons qualifiés en interne qui pourraient intervenir sur les remparts.

JP Lebry considère que c'est incohérent : actuellement on reproche aux services de ne pas intervenir assez rapidement. Aujourd'hui les maçons sont à la recherche de chantiers et sur les remparts il faut des entreprises spécialisées.

P. Méhaignerie ajoute que les dépenses de fonctionnement (masse salariale) ne doivent pas augmenter : c'est une demande de l'Etat.

M.A. Bouquay indique que cela n'est pas aussi simple, le chantier des remparts traîne car il y a des difficultés avec les propriétaires. Pour les entreprises il y a nécessité d'une spécialisation dans des conditions techniques difficiles.

M. Pracht à propos de la transition énergétique : l'environnement doit être mobile, il faut pouvoir mettre en place une chaîne collaborative (entreprise étendue – éco système – incluant aussi le consommateur). Le numérique peut apporter une réponse comme un espace de co-working (équipe de projets reliée à des cadres de passage). Tout cela nécessite une volonté des entreprises du territoire et des usages différents de l'administration et une nécessité de mise en place du très haut débit (prévue sur une période

			<p><i>allant jusqu'en 2030).</i></p> <p><i>C. Cloarec : il faut un grand investissement interculturel, intergénérationnel. Les associations et clubs sportifs représentent des espaces de partage, de rencontre.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie : c'est pour cela qu'il faut protéger l'aide aux associations.</i></p>
2	7.3	Finances Locales – Emprunts – Garantie de quatre emprunts pour un montant global de 458 324 € contractés par la SA HLM les Foyers pour la reconstruction de 10 logements rue Baudrairie – avis de principe	Approuvé à l'unanimité
3	4.4	Fonction publique – Autres catégories de personnels – Année 2014 – indemnité de Conseil du Trésorier	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Attribution de 95.57% de l'indemnité maximum (montant 2013 maintenu).</i></p>
4	7.10	Finances – Divers – Imputation de factures en section d'investissement	Approuvé à l'unanimité – <i>imputation en section d'investissement de factures avec des montants unitaires réduits.</i>
5	7.5	Subventions voyages scolaires lycée Bertrand d'Argentré	Approuvé à l'unanimité - <i>Attribution d'une subvention de 351 € pour un voyage à Tubingen en mars 2014.</i>
6	7.10	Finances locales – Divers - Convention avec l'association mon oncle et ma nièce	<i>Approuvé à l'unanimité – organisation d'une manifestation le 22 mars 2015 pour un coût de 4 200 € TTC + salariés ville.</i>
7	1.4	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<i>Pour information du Conseil municipal – information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics.</i>
8	1.4	Adhésion au groupement de commandes SDE 35	<i>Approuvé à l'unanimité – adhésion suite à l'ouverture du marché de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016. Acceptation de la convention et autorisation de signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Vitré.</i>
9	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<i>Pour information du Conseil municipal – information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de contentieux.</i>
10	3.1	Mise en demeure d'acquérir un emplacement réservé rue Albert Augerie	<p>Approuvé à l'unanimité sauf P. MORIN n'ayant pas pris part au vote.</p> <p><i>Avis favorable à l'utilisation du droit de délaissement et acquisition d'une parcelle de 4 101 m² au prix de 235 000 €.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie explique qu'il s'agit d'un dossier difficile : actuellement AIS 35 a 80 résidents et veut absolument quitter le monastère Saint –Nicolas car les contraintes sont trop importantes. P. Méhaignerie s'inquiète d'ailleurs du devenir de ce monastère après le départ d'AIS 35. Concernant le dossier d'acquisition de terrain, l'association rencontre des difficultés pour acheter le terrain Posson qui possède un intérêt certain pour elle puisqu'elle est propriétaire d'un atelier bois situé à côté.</i></p> <p><i>J.P. Lebry complète en indiquant que dans ce projet l'association ne porte pas l'immobilier, en principe c'est</i></p>

			<p>NEOTOA qui construit et loue à AIS. Ainsi NEOTOA pourra assurer le relogement des résidents pendant les travaux.</p> <p><u>P. Morin</u> : ce terrain est équidistant de la Massonnais et des Ormeaux et il aurait souhaité à cet endroit la construction d'une école : il faut préserver ce terrain pour un équipement public.</p> <p><u>H. Utard</u> fait part de son inquiétude ; il comprend les difficultés d'AIS mais ce projet ne peut pas se faire au détriment de la capacité d'aménagement et de construction d'un équipement public qui aurait pu servir de plus à faire un bureau de vote ou servir de salle de réunion pour les associations.</p> <p><u>A. Morel</u> est le premier à défendre l'équilibre du nord mais il est lucide sur les opérations en cours publiques et privées et leur vitesse de commercialisation : il faudra attendre pour les Ormeaux.</p> <p><u>P. Morin</u> déclare qu'il ne participera pas au vote.</p>
11	3.2	Projet de revente d'un emplacement réservé à l'AIS 35	<p>Approuvé avec abstention de M. UTARD, MORIN, COIGNARD et Mme BAUDOIN.</p> <p>Avis favorable à la revente d'une parcelle de 4 101 m² à l'association AIS 35 au prix de 238 000 €.</p> <p><u>H. Utard</u> ayant demandé un vote séparé sur les questions 10 et 11 déclare que pour la question 11 en l'absence de prise en compte dans cette délibération du problème de l'implantation d'un équipement public au nord, cette délibération supprimant les possibilités d'aménagement, et considérant que AIS aurait pu réaliser son projet ailleurs, il ne votera pas cette délibération.</p>
12	2.3	Proposition de préemption, vente M. et Mme LEGENDRE	<p>Approuvé avec abstention de P. MORIN.</p> <p>Approbaton du principe de l'exercice du droit de préemption de la ville sur la base d'un prix au m² de 6 € conforme au prix proposé par le juge sur une précédente expropriation.</p> <p><u>A. Morel</u> explique le souhait de la commission de conserver le paysage bocager, de préserver une liaison douce et de créer un espace central transition entre les secteurs urbains et ruraux.</p> <p>La Commission urbanisme a insisté sur la notion de centralité pour en faire un élément de convergence des habitants du futur quartier. Il pourra s'agir d'une place ou d'un espace vert vers lequel convergeront les voies de circulation. De plus, la commission a souhaité relier ce secteur par le nord et non par la route de la Guerche (le Conseil Général ayant d'ailleurs refusé).</p> <p><u>J.P. Lebry</u> propose un vote sur les 3 délibérations proposées –n° 12-13-14).</p> <p><u>P. Morin</u> remarque que l'on demande de corriger une erreur à posteriori.</p>

			<i>JP Lebry confirme que le dossier présentait une erreur de composition.</i>
13	2.3	Proposition de préemption, vente M. et Mme TOURNEUX	Approuvé avec abstention de P. MORIN <i>Voir n° 10.</i>
14	2.3	Proposition de préemption, vente SCI NAJ	Approuvé avec abstention de P. MORIN <i>Voir n° 10.</i>
15	3.2	Cession Aiguillon Construction, lotissement la Guilmarais	Approuvé à l'unanimité <i>Cession de l'ilot 2 de la Guilmarais 1 918 m² à Aiguillon construction au prix de 55.75 € HT le m².</i>
16	3.1	Publication des ordonnances d'expropriation, ZAC de la Roncinière	Approuvé à l'unanimité – <i>publications des ordonnances relatives aux propriétés RUPIN, de GUIBERT, SORIN, BELLIER.</i>
17	1.4	Convention Météo-France / Vitre-Communauté / Ville de Vitre	Approuvé à l'unanimité – <i>signature d'une convention avec météo France, durée 3 ans, redevance 1 594 € HT par an.</i> <i>P. Méhaignerie demande si cette convention peut amener une diminution des cotisations assurance responsabilité.</i> <i>J.P. Lebry répond non, mais l'information des services sera meilleure pour la mise en place, sans retard, de moyens de protection : salage, sablage ...</i>
18	4.2	Désignation d'un coordonnateur et rémunération des agents recenseurs	Approuvé à l'unanimité - <i>désignation de Mme Denis, interlocuteur INSEE pour la campagne de recensement, nomination des assistants, fixation des tarifs de rémunération.</i>

Questions diverses

J.P. Lebry informe le conseil du début des chantiers :

1 – ancien hôtel Duguesclin,

2 – reconstruction de l'immeuble rue Baudrairie par la SA Les Foyers.

C. Tropée signale un problème d'éclairage rue du 70^e RI et l'absence de la personne chargée de la surveillance des enfants pour traverser la rue.

P. Méhaignerie rappelle aux élus les dates des élections pour les conseillers territoriaux et rappelle que la présence des élus est obligatoire pour assurer la tenue des bureaux de vote.

P. Morin ne souhaite plus recevoir de mails, il préconise de mettre les documents sur un espace communs consultable par les élus.

P. Méhaignerie informe que le conseil du 12 mars sera consacré au vote du budget. Le maintien ou non du conseil de février sera étudié : les élus seront informés.